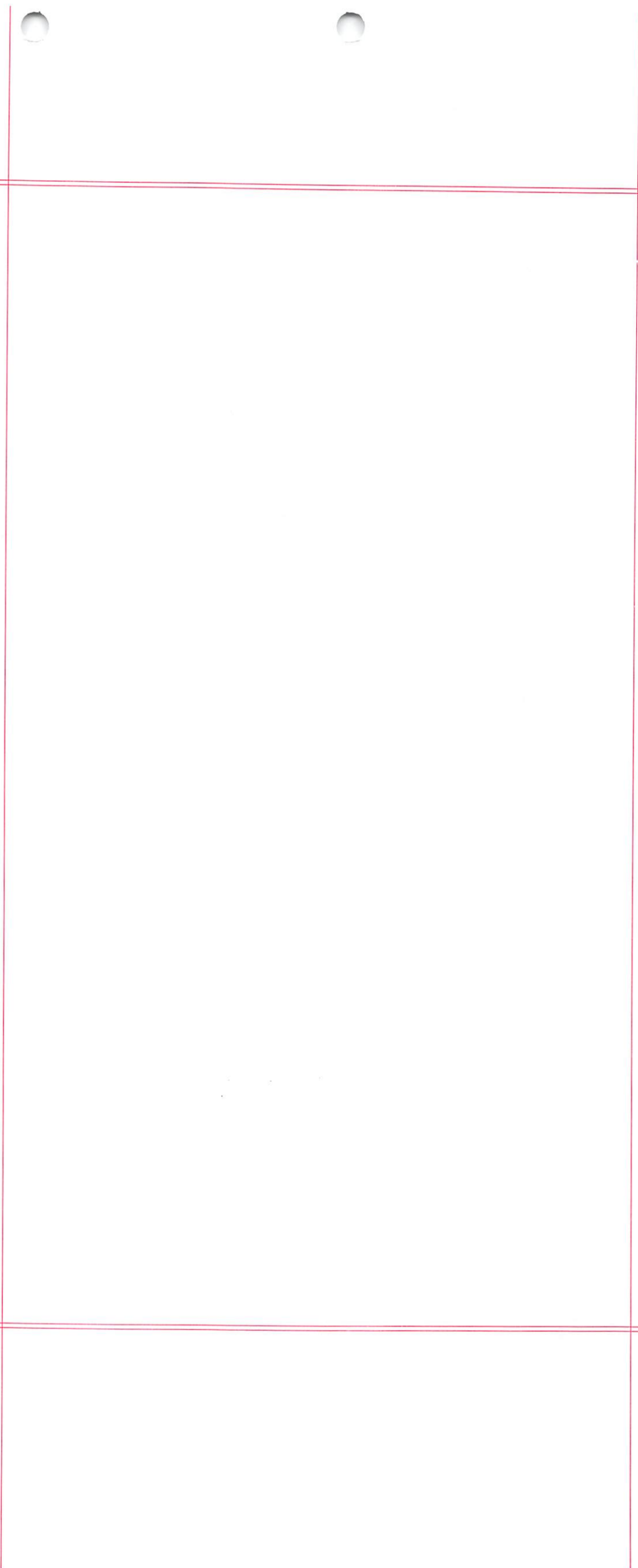


PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ASSOMPTION
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 156-23-2018

Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la Ville de L'Assomption numéro 156-2008, afin :

- De modifier la limite de la zone de PIIA no 35 ;
- De modifier le numéro de l'annexe de l'article 6.24.1 ;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ASSOMPTION
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 156-23-2018

Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la Ville de L'Assomption numéro 156-2008, afin :

- De modifier la limite de la zone de PIIA no 35 ;
- De modifier le numéro de l'annexe de l'article 6.24.1.

AVIS DE MOTION	8 mai 2018
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	8 mai 2018
TRANSMISSION À LA M.R.C. DU PROJET DE RÈGLEMENT :	14 mai 2018
AVIS DE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :	15 mai 2018
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :	22 mai 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	12 juin 2018
TRANSMISSION DU RÈGLEMENT À LA M.R.C. :	20 juin 2018
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA M.R.C. :	27 juin 2018
AVIS DE PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR :	17 juillet 2018



Sébastien Nadeau
Maire



Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim
Pour : Chantal Bédard, greffière

